



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 19 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 34
- Votants par procuration : 8
- Total des votants : 42

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le treize juillet deux mille vingt-deux, se sont réunis au sein de la salle de BENARVILLE, sous la présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président.

PRESENTS :

- M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, (Arrivée à 18h37)
- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, (Arrivée à 18h43)
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, (Arrivée à 18h40)
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,
- M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE- YMAUVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

PROCURATIONS :

- M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVEL Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,

- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE.

REPRESENTATION DE : Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe,
- Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme GEULIN Isabelle, Maire de la commune de BENARVILLE, est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022 ;

DECHETS :

- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : tarifs 2022 ;
- Adoption du règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ;

RESSOURCES HUMAINES :

- Délibération autorisant le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

TRANSPORTS SCOLAIRES :

- Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention portant délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire de la Région Normandie ;

EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de transfert des eaux usées de la lagune de Saussezemare-en-Caux ;
- Transfert et prise en charge des boues pâteuses de la STEP de Goderville par une plateforme de compostage pour hygiénisation ;
- Remboursement d'un trop-perçu de la PFAC à un administré ;

GEMAPI :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude du bassin d'alimentation du captage du fond jauni ;
- Partenariat avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « opération Normandie haies » ;

- Autorisation pour le Président de signer les documents en lien avec la réalisation d'aménagement en hydraulique douce ;

ACTIVITE ECONOMIQUE :

- Autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI CAP EST au bénéfice de la SAS ANISOL ;
- Autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI ELCP au bénéfice de la SARL NEUFVILLE AGRI ;

TOURISME :

- Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention n°21E02705 pour le financement d'une étude de faisabilité technique et financière d'une véloroute traversant le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

ENFANCE, JEUNESSE :

- Adoption du règlement intérieur – Accueils de Loisirs sans Hébergement ;

PISCINE :

- Adoption de la tarification 2022/2023 – Piscine Communautaire Plein Ciel ;

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs couverts par les élèves du collège A. GIDE pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 ;
- Adoption du règlement intérieur des équipements sportifs communautaires ;
- Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires aux associations sportives ;

FINANCES :

- Autorisation de signature du marché public – création d'un groupement de commande pour la réalisation d'études géotechniques et l'assistance technique pour la levée d'indices de cavités souterraines et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement ;
- Autorisation de signature de l'avenant n°2 pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un bâtiment administratif adossé au RAM.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président procède à l'appel et demande si le procès-verbal du conseil du 30 juin 2022 soulève des questions.

Monsieur RIVOALLAN arrive à 18h37.

Monsieur BASILLE a une remarque à faire sur le précédent PV et souhaite apporter des éléments qui ne figurent pas dans le compte-rendu. Il retient ce qu'il s'est passé par la proposition de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui a validé les chiffres que lui-même avait proposé au départ sous la forme du compte administratif, repris par le compte de gestion. La CRC amène les mêmes réflexions et les mêmes chiffres présentés par l'ancien exécutif. Tout ce qui a été présenté jusqu'alors était juste, conforme et véritable. La première délibération concerne l'augmentation de la REOM et il votera pour. Il a milité pendant des mois pour le faire et tiendra cette voie.

Monsieur GERON arrive à 18h40.

Monsieur BASILLE souhaite revenir sur le projet de délibération du dernier conseil portant sur la convention avec l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral pour la collecte des déchets et inscrit dans le compte-rendu. Il a remarqué que Monsieur le Vice-Président s'étonne des 400 000 euros mentionnés (c'est-à-dire inférieur au montant de 2016). Il y a une erreur assez grossière concernant la main d'œuvre. Dans la délibération, il est écrit « 368 000 euros, il faudra déduire la main d'œuvre ». Or, c'est l'inverse, il faudra l'ajouter. Le total va donc conduire de l'ordre de 530 000 euros.

Monsieur BASILLE souhaite maintenant revenir sur l'avenant 5 voté lors du conseil du 30 juin dernier. Il est écrit « pour l'année 2022, un nouveau montant est fixé, intégrant : la hausse des carburants, la hausse des matières premières ainsi que l'ensemble des éléments listés ». Le nouveau montant de 368 000 € intègre la hausse des carburants. Parallèlement, dans la page suivante, il est fait mention des indices afin que l'indice INSEE passe par le carburant, les matières premières, les engins et les moyens. Cela peut être très justifié dans les temps actuels.

Madame GUEROULT arrive à 18h43.

Or, dès lors qu'il est écrit que dans l'augmentation, la hausse des carburants est intégrée, pourquoi l'indice du gazole redémarre à compter du 01^{er} janvier 2022 ? Il faudra être très vigilant sur cela. Concernant le quai de transfert, cela est vague entre les moins, liés à la nouvelle société et les plus, concernant les frais qui ont augmenté. Il n'y a pas de montant. En revanche, lors du calcul du total de cette diminution de la convention, hors les conteneurs enterrés, on arrive quasiment à 0. Cela vient d'une chose qui n'est pas dans la convention mais qui est dans le compte-rendu de la réunion de l'Agglomération de Fécamp où il est écrit que « le contrat d'élimination des déchets du quai de transfert est à la baisse ». Le paragraphe suivant stipule qu'un nouvel avenant sera signé lors du passage avec le SEVEDE, prenant en compte les nouvelles modalités du SEVEDE. Aujourd'hui, le montant de départ pour le quai de transfert n'est pas connu, cela posera donc un problème.

Monsieur BASILLE ajoute une remarque. Il avait été convenu avec Fécamp de répartir l'enveloppe sous quatre grandes rubriques : la main d'œuvre, le matériel, le quai de transfert et le coût de la main d'œuvre indirect. Cela n'a pas été repris car la convention affiche un montant global.

Il continue avec la page 6. En 2021, le nombre d'heures affecté par le personnel de Fécamp a diminué de 785 heures car ils ont fait appel, de plus en plus, aux services de campagne de Caux. Il est notamment écrit que « à partir du 01^{er} juillet 2022, Campagne de Caux devra mettre en œuvre du recrutement pour palier à la main d'œuvre de Fécamp ». Quel est l'objectif ? Qu'est-ce qui a été négocié dans la convention ? Est-ce qu'on parle de 100% du personnel ? de 50 % ? Parle-t-on de remplacement ? Plus loin dans la convention, l'Agglomération dit que le montant de 3135 heures sera revu à la baisse dès que Campagne de Caux fera rentrer du personnel.

La dernière remarque de Monsieur BASILLE concerne Goderville avec les conteneurs aériens et enterrés. Il y a eu 9% d'augmentation. Les engins de levage, moyens de transport font déjà l'objet des indices de révision de prix. Sauf erreur ou omission, il n'y a pas eu de nouveau conteneur à Goderville. Monsieur CARLIERE répond que non.

En 2021, Monsieur Basille avait fait une étude avec VEOLIA où VEOLIA était moins cher que Fécamp.

Monsieur NIEPCERON remercie Monsieur BASILLE d'avoir parcouru la convention. Cela a permis d'éclairer l'assistance. Il faut savoir qu'au 30 juin, il devait y avoir la mise en place de la régie. Or, il n'y avait pas le personnel, ni le matériel et pas l'organisation. Campagne de Caux a saisi la balle au bond quand Fécamp a accepté de garder la collecte des déchets du territoire. Toutes ces interrogations seront abordées avec les services administratifs, beaucoup plus compétents en la matière. De même, Monsieur BASILLE pourra participer à ces échanges lors des commissions. Campagne de Caux a été sauvée de la situation grâce à la main tendue de l'Agglomération de Fécamp.

Monsieur BASILLE répond que la mise en place de la régie pouvait se faire le 30 juin si cela ne s'était pas passé comme ça. Le matériel était disponible et pour le personnel, ce n'était qu'une question à régler. Les services administratifs le confirmeront.

Monsieur le Président rejoint Monsieur NIEPCERON concernant l'urgence. Il fallait impérativement trouver une solution afin que le 01^{er} juillet, les collectes puissent perdurer. Il n'a pas été signé n'importe quoi mais cela s'est fait au plus vite, au mieux.

Concernant la régie, il s'agissait de l'idée de Monsieur BASILLE, partagée par d'autres.

Monsieur BASILLE rappelle qu'elle était partagée par tous.

Monsieur le Président souhaite continuer son explication. Cette régie a été votée en novembre, budgétée entre novembre et décembre avec des taux d'inflation qui étaient à 1,5 %. Personne ne pouvait savoir ce qui allait se passer. Les événements internationaux ont fait que la crise économique, la crise financière est là. Une question se pose : si Campagne de Caux avait dû aller en régie, à quel coût serait-elle aujourd'hui ?

Monsieur BASILLE répond que dans la nouvelle convention, il a été signé des indices correspondant à trois fois l'indice de l'INSEE.

Monsieur le Président parle principalement au niveau du financement. En achat, en location, les taux d'intérêt ont été multipliés par trois. Cela aurait donc eu un coût que Monsieur BASILLE n'avait pas inclus et pour cause, personne ne pouvait savoir. Avec le passage en régie, aurions-nous eu suffisamment d'argent avec le budget qui a été voté ? L'inflation était de 1,5 %, aujourd'hui elle est de 7%. Monsieur le Président parle de l'inflation générale et non particulière sur les véhicules. Le délai de livraison est passé entre 340 et 400 jours. Il ne remet pas en cause ce qui a été fait.

Monsieur BASILLE répond qu'il avait les camions.

Monsieur le Président pense ne pas les avoir vus.

Monsieur BASILLE dit qu'il n'y avait plus qu'à signer.

Monsieur le Président précise la pénurie de chauffeur. Il ne veut pas remettre en cause le service. Il se pose sincèrement la question du coût d'une régie actuellement.

Monsieur BASILLE ne veut pas débattre de nouveau de la régie qui a fait l'objet d'un vote à la majorité. Monsieur le Président ajoute qu'il a lui-même voté la régie. Il y a eu une grosse confusion. Il avait l'impression que Campagne de Caux devait quitter Fécamp et que presque, dans le même temps, cela n'était pas certain. L'Agglomération de Fécamp a dit que Campagne de Caux pouvait rester. Il y a eu un réel doute, sincère. Cela n'est pas une question politique.

Monsieur BASILLE pense que le rapport de la CRC pour Fécamp a influencé leur décision.

Monsieur le Président avait un doute sur la régie. Il se demandait où était la vérité. Il n'a pas voté la REOM car il avait ce doute sur la régie.

Monsieur BASILLE rappelle que l'augmentation proposée ne faisait pas référence à la régie.

Monsieur le Président dit qu'il y avait 6 mois de régie dans le budget prévisionnel.

Monsieur BASILLE répond que le déficit couvrait l'augmentation. D'ailleurs, il est proposé aujourd'hui 23% d'augmentation. Dans les négociations avec Fécamp, si un doute persiste, Monsieur BASILLE n'était pas seul autour de la table. L'interlocuteur a quitté la table deux fois.

Monsieur le Président précise qu'il y a eu un doute, notamment après le discours de Mme POUSSIER-WINSBACK.

Monsieur BASILLE ajoute que Mme POUSSIER-WINSBACK a émis des regrets de ne pas être intervenue avant sur le sujet. De part et d'autre, les vice-présidents et techniciens ont été laissés seuls face à ce souci. L'histoire peut se répéter demain.

Monsieur NIEPCERON va regarder de plus près la convention grâce aux remarques de Monsieur BASILLE. La discussion avec Fécamp n'a pas vraiment commencé. Il fallait une convention pour le 01^{er} juillet car il y avait urgence. La pénurie de chauffeur est présente. Il a fallu trouver des solutions pour trouver un chauffeur afin de réaliser la collecte. D'ailleurs, ce chauffeur s'est trompé dans la tournée en commençant par une mauvaise commune. C'est pour cela, qu'il y a un souci au niveau des ordures ménagères. Des villages ne sont pas collectés et Mme ESTIVAL pourra donner davantage d'explications. Une régie peut-elle être réalisée avec des camions sans chauffeur ? Il ne parle pas des ripeurs qui tombent à cause de la chaleur. Les réflexions prises à ce sujet sont légitimes mais il est nécessaire d'expliquer la situation.

Madame ESTIVAL explique qu'il s'agit d'une période de congés avec des arrêts maladie liés au COVID ou non. Fécamp se retrouve dans une situation identique à Campagne de Caux avec la pénurie de chauffeurs et donc la difficulté à en recruter. De manière générale, le recrutement de chauffeurs est compliqué. Depuis début juillet, il était difficile de prévoir à l'avance s'il serait possible de collecter.

Depuis le 18 juillet, un chauffeur a été recruté pour la période de congés et éventuellement plus. Des agents des services techniques ont été mis sur la collecte. Cela peut expliquer le retard sur d'autres tâches des services techniques. Il a été choisi de prioriser la collecte. Effectivement, les chauffeurs n'ont pas l'habitude, les tournées sont donc plus longues et des endroits avec des particularités ont pu être oubliés. Des pannes mécaniques dues ou non à la chaleur ont été constatées et ont retardé la tournée. Les temps de conduite ne sont donc plus respectés. Compte tenu des fortes chaleurs de ces derniers jours, trois ripeurs ont fait des malaises le 18 juillet, dont un qui a dû partir avec le SAMU. Les tournées ont dû être arrêtées. Pour aujourd'hui, en concertation avec Fécamp, les tournées sont parties plus tard. Elles ont débuté à 16h00 de manière à ce que cela soit moins difficile pour le personnel avec une température moindre en fin de journée.

Monsieur le Président veillera à trouver une solution afin de donner l'information plus rapidement. Il comprend que les communes soient désarçonnées quand les administrés viennent leur dire que les poubelles ne sont pas ramassées. Il a donc été demandé aux services communautaires de l'appeler et d'appeler Monsieur NIEPCERON afin de les prévenir. Une solution de communication doit être mise en place. Il pense à panneau pocket de Campagne de Caux afin que les maires aient l'information et puissent prévenir leurs administrés. Concernant les mails envoyés, les maires ne sont pas forcément en mairie ou ne voient pas forcément l'information en temps et en heure.

Madame ESTIVAL ajoute que l'information ne parvient pas en direct à Campagne de Caux. Les agents embauchent à Colleville et informent les services de Fécamp. Lors d'une panne, les services de Fécamp sont

prévenus ce qui est normal car ils interviennent sur le véhicule. De même, les tournées se font l'après-midi et les agents ne sont donc joignables que l'après-midi suivant en cas de problème de collecte.

Monsieur le Président fait voter le procès-verbal du 30 juin 2022. Monsieur MALO Jean-Claude s'abstient car il n'était pas présent lors du dernier conseil.

Monsieur le Président énumère brièvement l'ordre du jour.

DECHETS :

1. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : tarifs 2022

Monsieur le Président indique que la Chambre Régionale des Comptes a émis un jugement. Aujourd'hui, il est demandé à l'assemblée de délibérer sur un montant imposé. Cela est un peu paradoxal. Il est imposé un montant et de là, il faut en déduire une REOM. Le montant à mettre dans le compte 706 ne pourra pas être changé.

Il précise qu'il serait justifié de lui dire qu'il n'a pas voté la REOM à 251 € en février et qu'il propose une REOM plus élevée aujourd'hui. Il est vrai mais l'inflation a changé. Il n'a pas vraiment le choix car refuser le montant proposé, c'est aller contre la décision du préfet. La situation est délicate, voire tendue. Il n'a aucune idée des conséquences d'un refus de la tarification proposée.

Monsieur MABIRE souhaite rappeler qu'ils ont voté contre 43 euros d'augmentation en début d'année et que maintenant, il faudrait voter pour 49 euros d'augmentation de la REOM. Madame BRULIN et Monsieur BASILLE avaient, à l'époque, présenter que cette augmentation était obligatoire.

Monsieur le Président répond qu'avec un vote contre, en fin d'année le budget sera déficitaire de 300 000 euros. Il rappelle qu'avec l'inflation actuelle, l'augmentation de 43 euros n'aurait pas suffi. Il y aurait quand même eu un déficit en fin d'année.

Monsieur BASILLE dit que l'inflation ne peut pas manger 150 000 euros.

Monsieur le Président indique qu'ils verront ensemble les prix en fin d'année.

Monsieur BASILLE répond qu'il reste 137 000 euros. Il n'y aurait pas eu de cessation fin décembre 2022.

Monsieur le Président précise que personne ne pouvait connaître le taux d'inflation qui est passé de 1,5 % à 7 ou 8%. Le budget prévu ne tenait pas compte de cela. Le budget sera en déficit sur l'année.

Monsieur MABIRE dit que lors de la présentation de l'augmentation de la REOM de 43 euros en début d'année, des projets avaient été proposés en face. L'augmentation pour les professionnels avait été refusée. Il y a eu des réunions dans les communes et toutes les propositions ont été refusées. Il reproche le fait que les élus n'ont rien proposé de plus.

Monsieur le Président tient à préciser que lors de son refus, Campagne de Caux n'était pas en CRC.

Monsieur MABIRE est rassuré car l'ancien exécutif a bien travaillé selon la CRC. En revanche, il est énervé que le seul argument d'aujourd'hui est que personne n'a le choix car il s'agit d'une décision du préfet. Le préfet ne doit pas décider à la place des élus de Campagne de Caux.

Monsieur NIEPCERON explique que si demain, la CRC reprend le budget de la Communauté de Communes, elle va de toute manière l'imposer. Aujourd'hui, le préfet impose cette augmentation. Il est possible de demander au préfet qu'il l'impose plus fermement mais le problème est que l'année prochaine, la Communauté de Communes ne maîtrisera pas son budget. En définitif, il faut avancer sur le projet, discuter avec Fécamp. Il faut avoir un partenaire qui ait confiance en Campagne de Caux.

Monsieur MABIRE rappelle les propos de Mme BRULIN en début d'année. Elle indiquait que s'il n'y avait pas le budget, il n'était pas possible de voter un budget négatif. La Communauté de Communes allait se faire rappeler à l'ordre.

Monsieur NIEPCERON dit que la problématique de l'augmentation était également liée à autre chose. Où sont passés les 750 000 euros ? Il y a de l'argent en investissement, mais il n'est pas possible de passer l'investissement en fonctionnement.

Monsieur QUESADA s'étonne que les personnes contre à l'époque, proposent une augmentation. Il était dit depuis le début que la Communauté de Communes allait être sous le coup de la CRC.

Monsieur CARLIERE demande à Monsieur QUESADA de ne pas parler trop vite.

Monsieur NIEPCERON dit qu'il propose une obligation.

Monsieur BASILLE est rassuré car les 750 000 euros ont été retrouvés.

Monsieur NIEPCERON répond que la cagnotte a été consommé au fur et à mesure. En 2014, il y a eu un audit qui indiquait qu'il fallait augmenter la REOM petit à petit afin d'éviter les problèmes en 2020. Et bien, les problèmes arrivent en 2022. Le souci est que la précédente gouvernance n'a pas proposé d'augmentation.

Monsieur BASILLE rappelle le conseil de décembre 2020 où les élus avaient voté pour une faible augmentation en toute connaissance qu'il faudrait augmenter davantage en décembre 2021. En 2021, la proposition d'augmentation a essuyé un refus. La faute est collective.

Monsieur MABIRE dit qu'il était contre l'augmentation de 2014 à 2020 car il y avait un budget excédentaire.

Madame GEULIN répond que l'étude a été faite et que tous les élus sont responsables.

Monsieur MOIZAN explique que lors des commissions budgétaires, il y avait de l'argent sur les comptes à l'époque. Aucune augmentation n'était justifiée et donc aucune augmentation n'était proposée.

Monsieur QUESADA s'interroge sur l'étude de 2018 qui demandait une augmentation. Pourquoi ne pas avoir proposé une augmentation de la REOM dès 2019.

Madame BRULIN dit que l'étude date de décembre 2019.

Monsieur CARLIERE voit un budget d'investissement excédentaire de 350 000 euros, un budget général excédentaire également. Aujourd'hui, il est demandé d'augmenter encore la REOM alors que les habitants rencontrent déjà des difficultés financières. Qu'il s'agisse de 43 euros d'augmentation, 45 ou 49, cela ne change rien sur son avis. C'est pour cela, qu'il souhaitait rencontrer le préfet.

Monsieur le Président a demandé un rendez-vous avec le sous-préfet qui ne sera disponible qu'à compter du 17 août. Il s'agit d'aller en ce sens et lui demander ce qu'il est possible de faire. Si aujourd'hui, la délibération est refusée, il sera difficile de rencontrer Monsieur le Sous-Préfet sereinement alors que les Elus auront décidé de ne pas suivre sa décision. Il sera compliqué de demander une faveur pour passer de l'investissement en fonctionnement.

Monsieur CARLIERE demande si Monsieur le Président a pris rendez-vous avec lui à ce jour.

Monsieur le Président répond que non car nous sommes en attente de sa nomination officielle.

Madame BRULIN rappelle que le budget annexe est payé par les habitants qui ont le service de ce budget annexe et non par le budget général.

Monsieur CARLIERE dit qu'en 2014, cela a été fait.

Madame GEULIN pense que s'il est refusé l'augmentation proposée, rien ne pourra être projeté.

Monsieur le Président précise qu'une année complète sera sous tutelle.

Monsieur QUESADA se souvient que Madame BRULIN et Monsieur BASILLE ont répété plusieurs fois que la finalité serait la CRC.

Monsieur RIVOALLAN dit qu'il fallait voter le budget.

Monsieur le Président dira la même chose dans six mois. Il fallait voter la REOM. S'il s'agit de dire « on vote contre, car ils nous ont bloqué il y a trois mois », ce n'est pas avoir un esprit communautaire. Cela est voir très, très court. L'année prochaine, Campagne de Caux le paiera.

Monsieur RIVOALLAN indique au Président que cela ne l'empêche pas de prendre rendez-vous avec Monsieur le sous-préfet.

Monsieur le Président répond qu'il ira mais qu'il ne s'agit pas de la partie la plus agréable si le vote est contre.

Monsieur RIVOALLAN pense qu'il ne s'agit pas d'aller contre sa décision. Il s'agit d'une décision d'une intercommunalité.

Monsieur le Président dit qu'effectivement l'intercommunalité a refusé d'appliquer sa décision. Il s'agit d'un jugement.

Madame GEULIN ajoute que la cour des comptes est souveraine.

Monsieur RIVOALLAN dit qu'il faudra que Monsieur le Président porte la voix d'une majorité de ses communes. Il indique qu'Annouville-Vilmesnil et Mentheville s'abstiendront. Ils laissent la responsabilité aux gens qui ont voté contre, il y a six mois, de voter tous pour aujourd'hui. Lui qui l'a soutenue en février, s'abstiendra pour des raisons de principe au regard des concitoyens.

Monsieur le Président ira à la rencontre de Monsieur le sous-préfet mais aura beaucoup moins d'arguments si l'augmentation est refusée.

Madame GUEROUULT indique que le vote d'aujourd'hui est une question de responsabilité. En cas de vote pour, Campagne de Caux prend la responsabilité auprès des habitants de cette augmentation. En cas de vote contre, l'Etat l'imposera.

Monsieur le Président y a pensé. Si le préfet indiquait que la REOM était à 259,82 €, il n'y aurait pas eu de discussion.

Madame GUEROUULT dit que concrètement cela change uniquement le responsable mais pas la décision finale.

Monsieur le Président précise que cela change car Campagne de Caux perdra complètement la main sur le budget.

Madame GUEROUULT dit qu'on l'a déjà perdue.

Monsieur le Président ajoute qu'on l'a retrouvée. A partir du moment où la CRC a terminé et le préfet a rendu ses conclusions, le budget est de nouveau entre les mains de l'intercommunalité. En revanche, le budget doit être à l'équilibre en fin d'année.

Monsieur NIEPCERON ajoute que le budget n'a pas été voté car il n'a pas été proposé sauf en visioconférence. Il a été demandé qu'il soit présenté en présentiel et cela a été refusé. Il y a eu un laps de temps, où tout le monde se regardait sans savoir quoi faire. Est-ce peut-être une raison de la non-finalité de la régie. Chacun se demandait qui allait démissionner.

Monsieur DELAMARE dit que des délais sont à respecter.

Monsieur BASILLE ajoute que ce n'est pas la réalité.

Monsieur RIVOALLAN précise que personne n'avait démissionné au moment du vote du budget.

Après lecture de la délibération,

		01/01 au 19/07 sur la base de la tarification 2021	20/07 au 31/12 sur la base de la tarification 2022	Total 2022
Coefficient 1	Foyer 2 et+	115,62 €	144,21 €	259,82 €
	Résidences secondaires	115,62 €	144,21 €	259,82 €
	Professionnels jusqu'à 240 litres de contenance de bac gris (puis 1€ par litre supplémentaire)	115,62 €	144,21 €	259,82 €
Coefficient 0,75	Caravanes Mobil- Homes à demeure	86,58 €	108,04 €	194,62 €
Coefficient 0,5	Foyer 1	57,53 €	71,42 €	128,96 €

	Meublés de tourisme : Gites Ruraux	57,53 €	71,42 €	128,96 €
Coefficient 0,10	Meublés de tourisme : Chambres d'hôtes	11,51 €	14,47 €	25,97 €
Autres catégories	Communauté de Communes (montant/habitants)	0,27 €	0,34 €	0,62 €
	Communes (montant/habitants)	1,37 €	1,71 €	3,08 €
	Camping du Bec de Mortagne (montant/tonne d'ordures ménagères résiduelles collectées)	84,38 €	105,12 €	189,50 €
	Collège part fixe	150,68 €	187,72 €	338,40 €
	Collège (Montant/l supplémentaire OM)	0,55 €	0,68 €	1,23 €

Monsieur NIEPCERON précise qu'il a été demandé s'il était possible d'augmenter la part de la Communauté de Communes mais cela ne l'est pas, tout comme la part des communes.

Madame GEULIN a une interrogation concernant le pouvoir d'achat des administrés. Serait-il possible, pour 2023, de fixer la REOM par rapport au taux d'inflation ? Cela pourrait être une solution.

Monsieur RIVOALLAN précise qu'en passant d'un vice-président à un autre, l'attitude reste la même. Dans les explications d'augmentation du mois de février, une des raisons explicatives était de mettre en face une augmentation de qualité des services. Est-ce que la communication de la Communauté de Communes sur l'augmentation ne pourrait pas être l'occasion d'augmenter la qualité des services ? Par exemple, ce qu'il s'est passé hier sur quatre communes avec le non-ramassage des bacs jaunes ainsi que les autres problèmes évoqués, il n'est proposé que d'attendre quinze jours supplémentaires. Le retour des professionnels de tourisme est le suivant : les bacs sont pleins, il n'est pas possible d'attendre quinze jours. Les particuliers, cela va être la même chose. Le mail qui a été envoyé ce matin par l'intercommunalité a été le bienvenu. Il faut que ça continue comme cela. Communiquer, cela est toujours la même chose.

Monsieur Bayou indique que la collecte n'a pas eu lieu hier et qu'il en était de même il y a un mois et demi. Aujourd'hui, si l'augmentation de la REOM passe, les administrés vont venir porter réclamations en mairie. Si cela passe, il compte sur une réelle communication de la part de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président répond que l'idée est tout d'abord d'éliminer les coûts. Il y a également beaucoup de communication à faire au sein des communes afin d'expliquer la situation. Dès la rentrée, Monsieur le Président et Monsieur NIEPCERON souhaiterait passer dans les conseils municipaux afin de sensibiliser et d'informer le plus de personnes possible. L'équipe de l'exécutif va travailler ardemment pour qu'en septembre, octobre, ils puissent avoir des propositions concrètes présentées. Une question de fond doit se poser : Comment voit-on l'avenir pour l'enlèvement des ordures ménagères ? Avec Fécamp ? En régie ? Il faut répondre à ces interrogations rapidement car il ne reste qu'à peine un an pour y réfléchir. Il faut élargir la concertation afin de prendre une réelle décision et de ne pas prendre une décision contrainte par le manque de temps.

A la majorité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote contre l'augmentation proposée et ainsi les tarifs de la REOM ci-dessus par 19 voix contre de Mesdames COZIC Bernadette, GUEROULT Claire, DURECU Annie, DHERVILLEZ Pascale, AUBE Annie, MAESEN Lydie, VANIER Pascaline, LAVILLE-RENET Géraldine et Messieurs DELAMARE Pascal, REMOND Franck, MALO Jean-Claude, MABIRE Pascal, LEMESLE Michel, HOUOT Steve, ROSE Marc, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric, BAYOU Anthony, DROGUET Jean-Pierre, 8 abstentions de Mesdames SCHUFT Emmanuelle et LECARPENTIER Véronique et Messieurs RIVOALLAN Pierre, LEVESQUE Jérôme, PAUMELLE René, QUESADA Antonio, FLEURY David, VAUCHEL Benoit et 15 voix pour.

2. Adoption du règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Question annulée

Madame BRULIN souhaite rappeler que les élus ont eu en leur possession un arrêté du préfet rendant le budget exécutoire. Elle peine à comprendre pourquoi le conseil communautaire doit tout de même se prononcer sur un arrêté du préfet.

Monsieur GIRARD s'est également interrogé concernant cela et a interrogé les juristes en ce sens. Cela est illogique. L'arrêté concerne le chapitre et ici, il est proposé de délibérer sur l'article REOM.

Madame SCHUFT précise qu'elle s'est abstenue pour ce point qui est paradoxal.

RESSOURCES HUMAINES :

3. Délibération autorisant le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

4. Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention portant délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire de la Région Normandie

Monsieur JEZEQUEL rappelle la compétence « mobilités » prise il y a quelques mois à la Communauté de Communes. Parmi cette compétence, les transports scolaires sont restés compétence régionale. Depuis la prise de compétence par la Région, il a été menée une réflexion sur la volonté d'harmonisation à l'échelle de la Normandie. La première étape a permis une première convention avec les intercommunalités, qui a été signée par Campagne de Caux et qui prend fin en 2022. C'est pourquoi, il est demandé de signer un avenant de prolongation d'un an de la convention afin de permettre de finaliser l'étude en cours qui a été retardée par la pandémie. Le 19 septembre aura lieu une réunion à Caen afin de mettre en place la seconde étape de l'étude ayant pour but de proposer un règlement régional à la rentrée 2023.

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la signature de l'avenant n°2 à la convention portant délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire de la Région Normandie.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

5. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de transfert des eaux usées de la lagune de Saussezemare-en-Caux

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL dit qu'avant d'engager une étude, il faudrait regarder la faisabilité. Aujourd'hui, la station de Bretteville-du-Grand-Caux accueille déjà Auberville-la-Renault. Il y a un risque de saturation et selon lui, aucune possibilité d'agrandir avec le PLUi à venir.

Monsieur le Président lui répond que l'étude se fera en deux temps en étudiant la faisabilité dans un premier temps.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la mise en place et les demandes de subventions pour la maîtrise d'ouvrage pour l'étude de transfert des eaux usées de la lagune de Saussezemare-en-Caux.

6. Transfert et prise en charge des boues pâteuses de la STEP de Goderville par une plateforme de compostage pour hygiénisation

Après lecture de la délibération,

Monsieur le Président précise que cette délibération vient compléter celle de 2020/2021, en incluant Goderville.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour le transfert et la prise en charge des boues pâteuses de la STEP de Goderville par une plateforme de compostage pour hygiénisation ainsi que les demandes de subventions afférentes.

7. Remboursement d'un trop-perçu de la PFAC à un administré

Après lecture de la délibération,

Monsieur le Président précise que la surface calculée était erronée formant un trop-perçu.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour le remboursement d'un trop-perçu de la PFAC à un administré.

GEMAPI :

8. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude du bassin d'alimentation du captage du fond jauni

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la signature de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude du bassin d'alimentation du captage du fond jauni hygiénisation ainsi que les demandes de subventions afférentes.

9. Partenariat avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « opération Normandie haies »

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL demande si cela joue un rôle hydraulique.

Monsieur VANDERMEERSCH répond que oui.

Monsieur QUESADA demande qui va entretenir ces haies. Les services techniques n'ont pas le temps. Il faut donner les moyens aux services techniques.

Monsieur VANDERMEERSCH dit qu'il est important de planter pour résoudre les différents problèmes. La question de l'entretien viendra dans un second temps. Il faudra également être vigilant sur les essences afin de répondre aux besoins d'entretien.

Monsieur QUESADA ajoute qu'il faut tailler les haies.

Monsieur VANDERMEERSCH précise que cela a un impact positif sur l'environnement, l'érosion.

Monsieur QUESADA est d'accord mais derrière, il faut mettre les moyens.

Monsieur DUBOCAGE dit que cela peut se faire au cas par cas en fonction des personnes qui plantent et qui acceptent de planter. Ils pourront peut-être prendre à leur charge l'entretien.

Monsieur VANDERMEERSCH ajoute qu'il n'est pas nécessaire de tailler les haies au carré partout.

Monsieur MABIRE précise que des fascines sont plantées et sont à l'entretien des agriculteurs. Le problème posé et qu'ils n'ont pas d'épareuse.

Monsieur VANDERMEERSCH parle des projets avec des linéaires plus importants où des entreprises pourront intervenir.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour le partenariat avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « opération Normandie haies ».

10. Autorisation pour le Président de signer les documents en lien avec la réalisation d'aménagement en hydraulique douce

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL dit que les mares sont sèches.

Monsieur MABIRE ajoute qu'il n'est pas possible de commencer les travaux avant l'accord des subventions.

Monsieur GOUPIL trouve cela stupide de curer les mares en octobre.

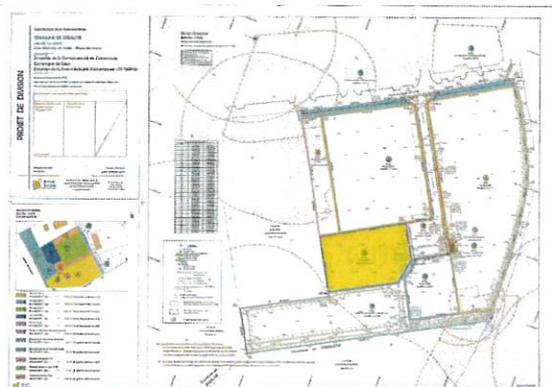
Monsieur VANDERMEERSCH parle de la difficulté d'imposer des délais aux financeurs.
Monsieur NIEPCERON dit que c'est la raison pour laquelle, le projet est pour l'année prochaine.
Monsieur QUESADA ajoute que les agriculteurs ont le devoir d'entretenir.
Madame GUEROULT indique qu'il faut des conventions.
Monsieur GOUPIL précise que l'environnement est aussi important que les mares.

A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la signature des documents en lien avec la réalisation d'aménagement en hydraulique douce.

ACTIVITE ECONOMIQUE :

11. Autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI CAP EST au bénéfice de la SAS ANISOL

Après lecture de la délibération,



A l'unanimité des suffrages exprimés,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour l'autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI CAP EST au bénéfice de la SAS ANISOL pour un montant total de 58 540 € HT

12. Autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI ELCP au bénéfice de la SARL NEUFVILLE AGRI

Après lecture de la délibération,



Monsieur RIVOALLAN précise qu'il votera contre par solidarité avec l'entreprise ANSELIN, installée à Annouville-Vilmesnil, qui risque de perdre des parts de marché.

Monsieur DUBOCAGE ajoute que les entreprises ont été consultées.

A la majorité des suffrages exprimés, deux voix contre de Messieurs RIVOALLAN Pierre et LEVESQUE Jérôme, Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour l'autorisation de cession d'une parcelle de terrain à la SCI ELCP au bénéfice de la SARL NEUFVILLE AGRI pour un montant total de 195 340 € HT.

TOURISME :

13. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention n°21E02705 pour le financement d'une étude de faisabilité technique et financière d'une véloroute traversant le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux

Après lecture de la délibération,

A l'avenir, Monsieur DUBOCAGE travaillera avec Monsieur JEZEQUEL pour la partie « mobilités » de cette affaire.

Monsieur DUBOCAGE rappelle qu'un bureau d'études a été sollicité concernant le maillage du territoire du Nord au Sud, plus à l'Ouest. Le Département a réalisé une sécante entre Seine et Mer. La Communauté Urbaine envisage de travailler sur la ligne ferroviaire de Rolleville à Tourville les Ifs, puis rejoindre Criquetot-l'Esneval pour ensuite aller à Etretat.

Il y avait des possibilités de liaisons sur le territoire de Campagne de Caux afin de permettre le maillage du territoire.

Madame GUEROULT fait remarquer que sur la délibération, il n'est pas mentionné l'aide du Département à hauteur de 25% et l'aide de la Région à hauteur de 23%. De même, Mme GUEROULT parle de l'aide de l'Etat. Elle demande s'il est possible de les ajouter.

Monsieur DUBOCAGE en prend note.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour l'autorisation de la signature de l'avenant n°1 à la convention n°21E02705 pour le financement d'une étude de faisabilité technique et financière d'une véloroute traversant le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

ENFANCE, JEUNESSE :

14. Adoption du règlement intérieur – Accueils de Loisirs sans Hébergement

Après lecture de la délibération,

Madame BRULIN précise que le règlement a été revu car il y a eu un assouplissement des modalités d'accueil COVID.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement.

PISCINE :

15. Adoption de la tarification 2022/2023 – Piscine Communautaire Plein Ciel

Après lecture de la délibération,

Monsieur ROSE explique qu'il s'agit de la même délibération passée lors du dernier conseil. Le trésor public a demandé que les dates de la période de vacances estivales soient clairement mentionnées.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la tarification 2022/2023 de la piscine communautaire plein ciel.

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

16. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs couverts par les élèves du collège A. GIDE pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour l'autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite d'utilisation des équipements couverts par les élèves du collège A. GIDE pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

17. Adoption du règlement intérieur des équipements sportifs communautaires

Après lecture de la délibération,

Monsieur ROSE précise qu'il s'agit de revoir le règlement du fait de l'assouplissement des mesures COVID. De même, la fiche « budget » demandée aux associations a été retirée.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour le règlement intérieur des équipements sportifs communautaires.

18. Adoption et autorisation de signature de la convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires aux associations sportives

Après lecture de la délibération,

Monsieur ROSE précise qu'un fichier a été envoyé aux associations qui utilisent les équipements sportifs. Les associations ne donnant pas suite devront redonner les clés des équipements.

Monsieur BLONDEL demande quelles sont les associations bénéficiaires.

Monsieur ROSE répond qu'il y a la Quintefeuille, le basket, le club de football St Maclou, le club de football Bréauté Bretteville, le collège, le club des jeunes de Goderville, le club de karaté, les Pastourelles, le boxing club, le judo, ...

Un rapport sera remis prochainement. A l'année, le taux d'occupation frôle les 100%. L'été, le taux d'occupation est entre 90 et 95% avec l'utilisation par les accueils de loisirs sans hébergement.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour et autorise la convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires aux associations sportives.

FINANCES :

19. Autorisation de signature du marché public – création d'un groupement de commande pour la réalisation d'études géotechniques et l'assistance technique pour la levée d'indices de cavités souterraines et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement

Après lecture de la délibération,

Monsieur BLONDEL demande à quel endroit cela aura lieu.

Madame GEULIN indique qu'il s'agit d'un contrat à la demande.

Monsieur HOUOT s'interroge sur la durée du contrat.

Madame GEULIN répond que c'est un contrat d'un an, renouvelable trois fois.

Monsieur HOUOT demande le montant.

Madame GEULIN précise que la grille tarifaire sera transmise aux communes adhérentes à ce groupement de commandes. Il faut que cela passe en conseil municipal.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la signature du marché public portant sur la création d'un groupement de commande pour la réalisation d'études géotechniques et l'assistance technique pour la levée d'indices de cavités souterraines et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement.

20. Autorisation de signature de l'avenant n°2 pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un bâtiment administratif attenant au RAM

Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, vote pour la signature de l'avenant n°2 pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un bâtiment administratif attenant au RAM.

Questions diverses :

Monsieur le Président précise que le prochain conseil aura lieu le 29 septembre 2022 à 18h30, le lieu reste à définir.

Monsieur RIVOALLAN demande où se procurer des sacs jaunes. Est-ce que des sacs peuvent être donnés aux communes ?

Monsieur le Président répond que les administrés sont invités à se rendre à l'accueil de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

La Secrétaire de séance
Mme GEULIN Isabelle

Le Président
M. GIRARD Serge

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE